



# ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

palmes académiques

Question écrite n° 101163

## Texte de la question

M. Pierre Morel-A-L'Huissier attire l'attention de M. le ministre de l'éducation nationale, de la jeunesse et de la vie associative sur le renvoi par 47 personnes de leurs palmes académiques. Ce geste a pour but de protester contre les suppressions de postes. Il souhaiterait connaître son avis sur ce geste.

## Texte de la réponse

L'ordre des Palmes académiques est une institution héritée d'une distinction créée par Napoléon 1er. Celle-ci est décernée pour valoriser, reconnaître l'engagement de membres de la communauté éducative qui se distinguent pour leur action et leur dévouement au service de l'éducation. Il est par conséquent inopportun et regrettable d'utiliser cette distinction d'ordre républicain comme moyen de protestation contre des mesures liées à la révision générale des politiques publiques.

## Données clés

**Auteur :** [M. Pierre Morel-A-L'Huissier](#)

**Circonscription :** Lozère (2<sup>e</sup> circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 101163

**Rubrique :** Décorations, insignes et emblèmes

**Ministère interrogé :** Éducation nationale, jeunesse et vie associative

**Ministère attributaire :** Éducation nationale, jeunesse et vie associative

## Date(s) clé(s)

**Question publiée le :** 1er mars 2011, page 1917

**Réponse publiée le :** 27 décembre 2011, page 13617